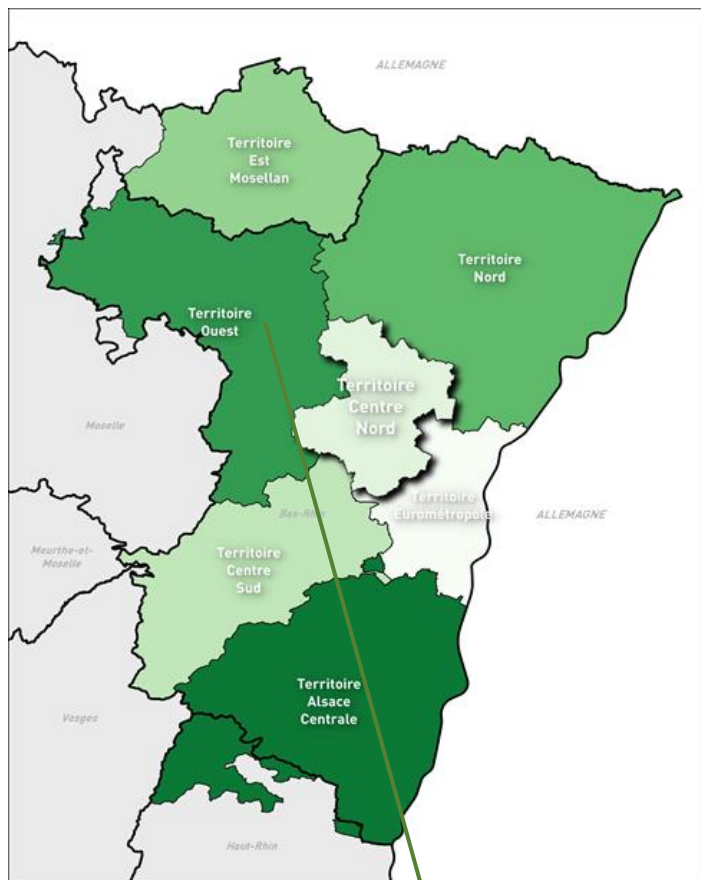




## VOTRE COMMISSION LOCALE



## CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE LA PETITE PIERRE

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2008

Membre du SDEA depuis : 10/12/1963

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

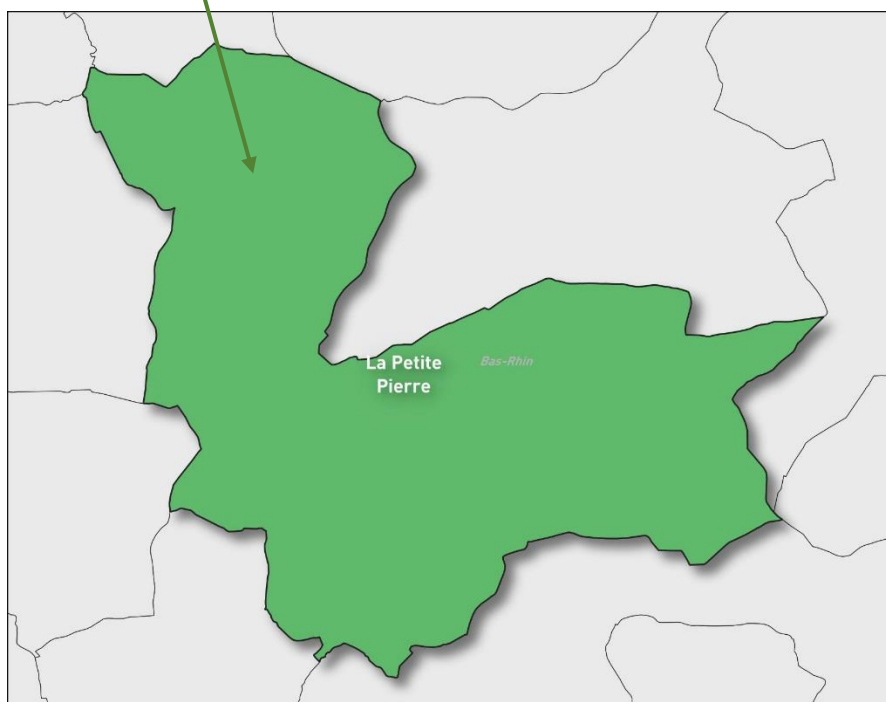
## Vos usagers

- > 358 abonnés
- > 581 habitants desservis

## Vos volumes

- > 55 723 m<sup>3</sup> assainis
- > 156 m<sup>3</sup> assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST

Centre et Antenne de rattachement : **Saverne**



## VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Rémy STRUB

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



## VOTRE PATRIMOINE

### CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 2 bassins d'orage
- 7 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 12,44 km de réseaux communaux
- 205 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m <sup>3</sup> /jour	Equiv-hab
La Petite Pierre	817	1600

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95	95
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %	93 %	93 %



## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

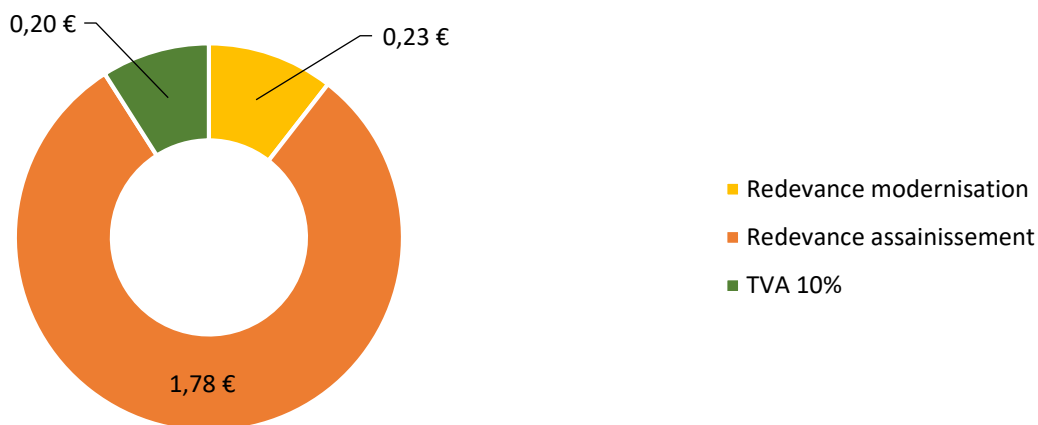
### PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

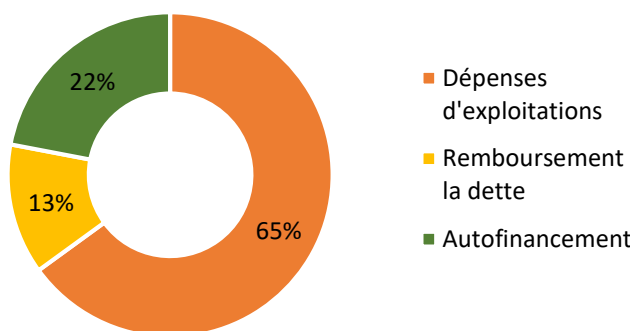
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : **40 € HT/an**
- Part variable : **1,45 € HT le m<sup>3</sup>**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,783 € HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,22 € TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**

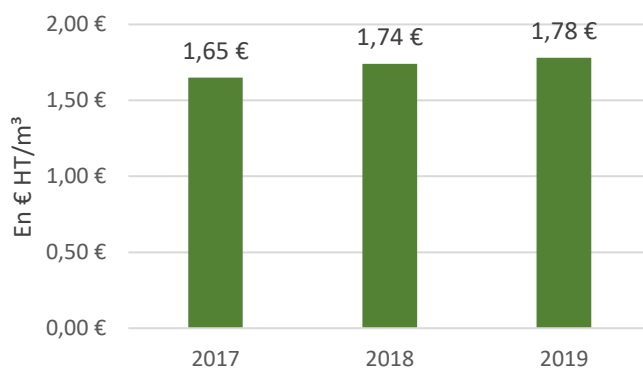
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



#### Affectation pour 100 € de recette

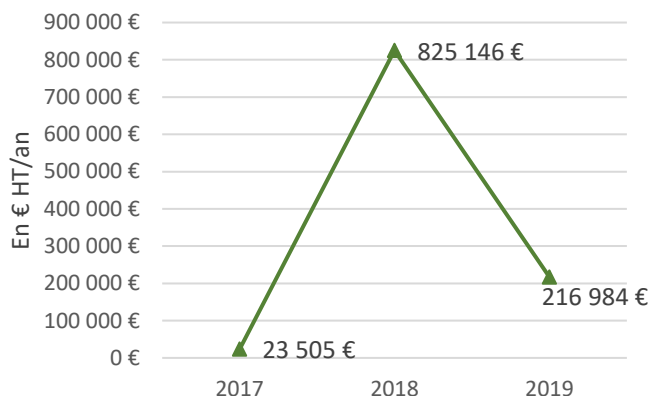


#### Evolution des tarifs de l'assainissement

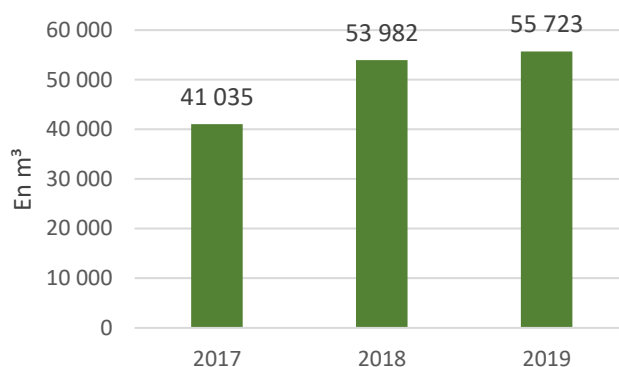




### Montant des investissements



### Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



L'année 2019 marque la fin des importants travaux d'investissements menés pour rénover la station d'épuration de 1978, créer un bassin de pollution amont et renforcer le collecteur d'amenée.

Le financement de ces travaux a été assuré par une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, une hausse pluriannuelle de la redevance d'assainissement et le recours à l'emprunt.

L'affectation d'un emprunt de 70 000 € en 2019 portent le capital restant dû à 273 560 € et la durée d'extinction de la dette à 6,3 ans.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,3 ans	5,3 ans	6,3 ans
Capital restant dû	46 250 €	221 250 €	273 560 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	423 €	42 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0 ‰

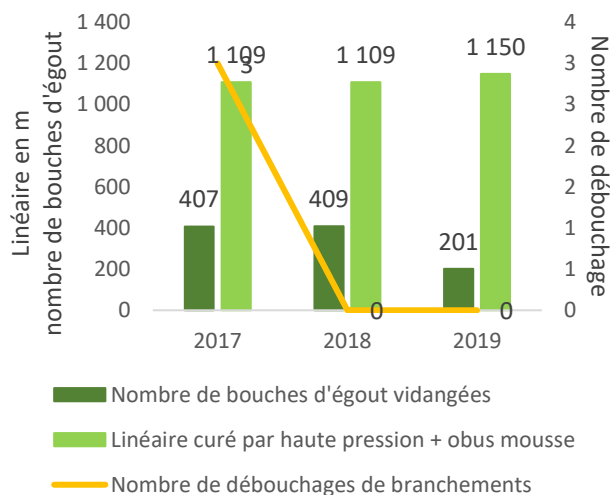
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

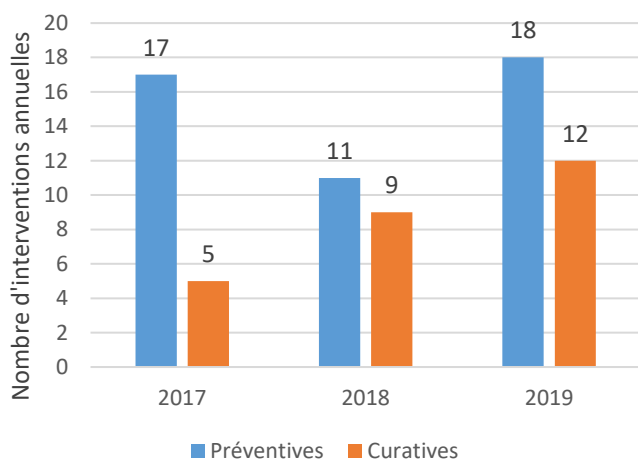
#### ➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



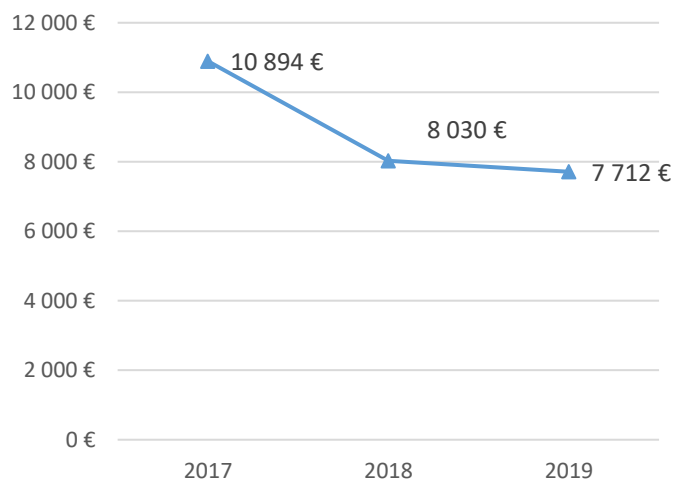
#### CHIFFRES CLÉS

- **8,31** tonnes de sables extraits du réseau
- **1,15** km de réseaux curés
- **9,24** % taux de curage
- **4** nettoyages de stations de pompage
- **201** bouches d'égout vidangées
- **0** débouchages de branchement

#### ➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



#### ➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





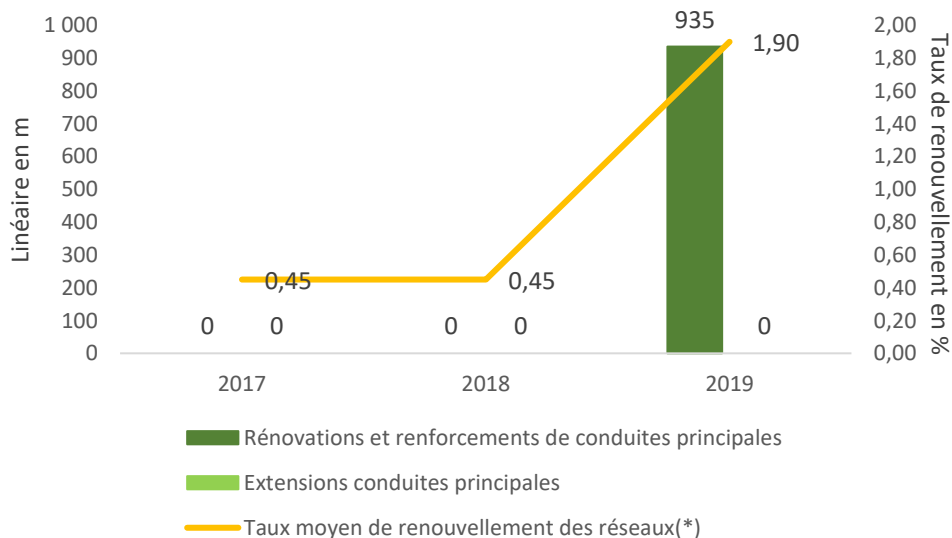
Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	28	0	ND
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

## Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances effectuées sur les 6 stations de pompage du périmètre a augmenté en 2019 du nombre de dépannages sur la station de refoulement rue du Lavoir et une hausse des dépannages des stations route d'Ingwiller et chemin rural Eberlache.

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

### Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



## Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2018, le périmètre de La Petite Pierre a réalisé des travaux de renforcement du réseau de transfert des effluents vers la station d'épuration et la création d'un bassin de pollution de 400 m<sup>3</sup>.

935 ml de collecteurs ont été posés, portant le taux moyen de renouvellement des réseaux à 1,90% /an, valeur moyenne calculée sur les 5 dernières années (selon définition indicateur P 253.2).

Ces travaux ont été réceptionnés (et comptabilisés) en 2019, après obtention des essais de contrôles positifs.

### Pompage EU :

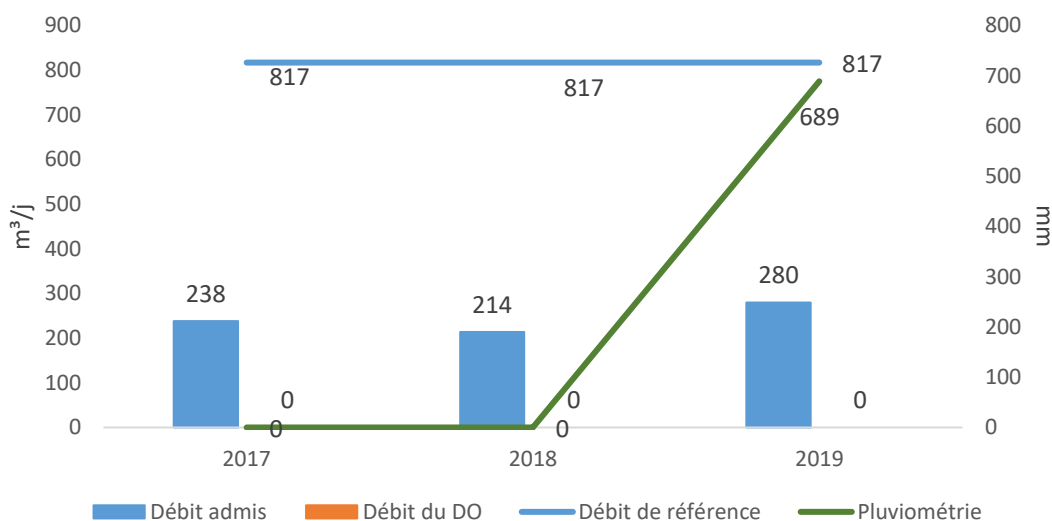
- Remplacement partiel de la pompe 1 de la station de refoulement rue du Lavoir
- Remplacement de 2 ventouses sur une conduite sous pression.



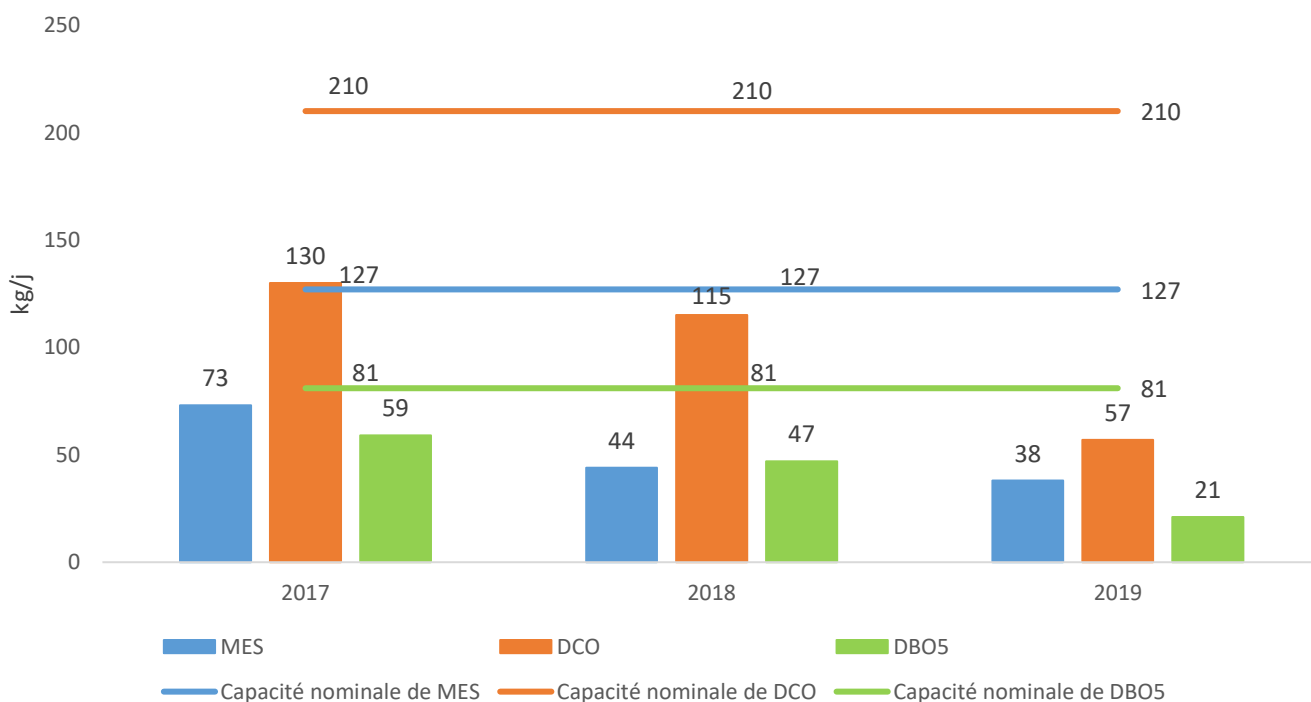
## ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

### LA FILIÈRE EAU

#### ➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



#### ➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **34 %** de la valeur nominale, contre **27 %** pour la charge organique.





Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
La petite pierre	34 %	27 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

### Bilan de fonctionnement et Travaux

Depuis les travaux de réhabilitation de la station réalisés mi-2018, la mesure des débits admis, déversés en tête et sortants sont mesurés tous les jours. Les valeurs de 2019 sont donc bien représentatives de l'année complète.

Les travaux réalisés sur la station et en amont (nouveau bassin d'orage) ont permis de nettement améliorer le taux d'admission des eaux usées. Seulement trois jours de déversement ont été mesurés en 2019.

Les graphiques ci-dessus sont difficilement interprétables quant aux variations de charges admises sur l'installation, car ces dernières sont calculées sur seulement deux bilans 24 heures réalisés par le SDEA, ce qui n'est pas représentatif de l'année complète.

Les capacités nominales (MES, DCO et DBO5) ont été recalculées selon une semaine type (5 jours de temps sec + 2 jours de temps de pluie) ce qui est plus représentatif de la capacité de la station que la capacité nominale de temps sec.

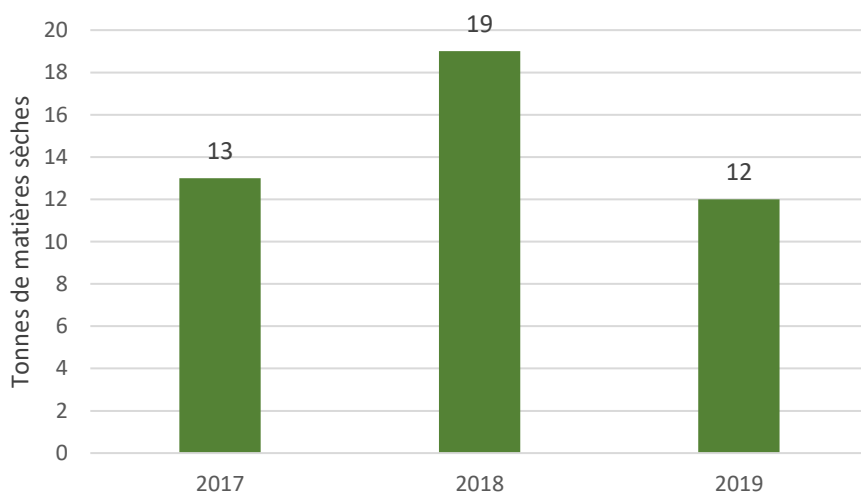
Les taux de conformité de la performance des équipements d'épuration (% de bilans conformes) et les taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (conformité globale du rejet en application de l'arrêté de rejet et de ses tolérances) sont de 100 %. En effet, les exigences de l'arrêté préfectoral du 6 février 2018 ont été respectées pour les deux bilans entrée-sortie réalisés et sur les échantillons ponctuels d'autocontrôle.



## EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

### LA FILIÈRE BOUE

#### ➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



#### À noter

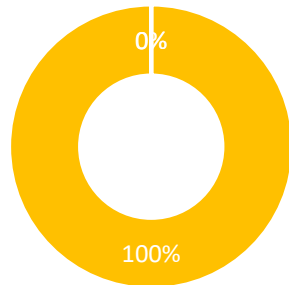
Après l'année 2018 qui a vu une hausse de la production de boues liée à la vidange des ouvrages, la production 2019 rejoint celle de 2017. Les boues déshydratées par la presse à vis sont éliminées en compostage sur la plateforme de Zittersheim.

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés traces organiques mesurées dans les boues sont inférieures aux valeurs limites réglementaires.

Le paramètre marquant reste le cuivre avec 80 % de la norme (maximum mesuré à 90 % sur les 7 analyses réalisées sur les boues déshydratées en 2019).



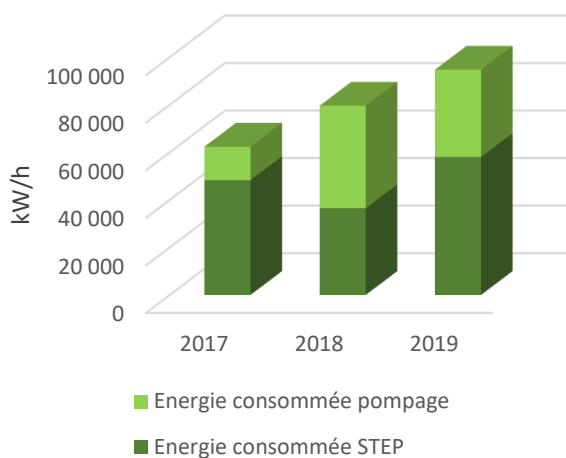
## Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

## ÉNERGIE CONSOMMÉE

### POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



### À noter

En 2019, le système d'assainissement a consommé 94 715 kWh avec une répartition de 61,5% pour la station d'épuration et 38,5% pour les pompages.

Pour la station d'épuration, la consommation électrique 2019 (57 985 kWh) correspond aux factures du fournisseur d'énergie et 2 relevés de compteurs, ne permettant pas de commenter cette première année. L'année 2020 et le report du compteur énergie sur l'interface Homme-Machine mis en place courant 2019 permettront de disposer d'un meilleur recul sur la consommation électrique de la station rénovée.

On rappelle que la consommation basse de 2018 s'explique par la mise à l'arrêt de la station d'épuration (environ 1 mois) lors des travaux de rénovation.

Pour les pompages, la consommation électrique de la station de la rue du Lavoisier (comptabilisée depuis 2018 sur le service assainissement) représente 80% de la consommation de l'ensemble des stations. La baisse de consommation entre 2018 et 2019 s'explique par le remplacement partiel de la pompe fin 2018, remplacement qui a induit une diminution du temps de fonctionnement de la pompe.

	2017	2018	2019	%
Pompages	14 088	43 098	36 730	38,5%
STEU	48 264	36 482	57 985	61,5%
<b>Totaux</b>	<b>62 352</b>	<b>79 580</b>	<b>94 715</b>	



## VOTRE ACTUALITÉ

### ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

### AUTRES INFORMATIONS

### ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



## JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

## PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

## AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

### JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



### TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	<b>Épluchures</b> fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	<b>Les substances chimiques</b> peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	<b>Les médicaments</b>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	<b>Les huiles et les graisses</b> friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	<b>Les objets solides :</b> les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relèvement, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m<sup>3</sup>** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



## ➤ Liste des indicateurs et résultats

<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	581
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	12 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2019)	2,22 € TTC
<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	42 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	ND
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,9 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,3 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0 ‰

\*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)